

## APPEL A PARTICIPANTS : Groupe d'intervention judiciaire – Collectifs des avocats SOS-Torture - AFRIQUE

L'Organisation mondiale contre la torture (OMCT) et le Collectif des associations contre l'impunité au Togo (CACIT) lancent un appel à rejoindre le groupe d'intervention judiciaire SOS-torture en Afrique, composé de 15 avocats.

Le groupe d'intervention judiciaire fait partie du projet "Société civile unie contre la torture", une initiative mondiale triennale couvrant l'Asie, l'Amérique latine et l'Afrique. Le projet vise à contribuer à renforcer la prévention, la responsabilisation et la réparation des cas de torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants grâce à une mise en œuvre accrue de la Convention des Nations Unies contre la torture et d'autres instruments régionaux et internationaux protégeant l'interdiction de la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants. Le groupe de d'intervention judiciaire se concentrera sur les cas, en particulier de personnes et groupes vulnérables et marginalisés, ainsi que sur des cas relevant de contextes difficiles. Les avocats devront poursuivre activement leur dossier et dialoguer avec le groupe à partir de janvier 2019, pendant une période d'au moins deux ans

### Objectifs :

Les litiges - qui incluent le recours à des procédures judiciaires et quasi judiciaires - sont fondamentaux pour susciter une plus grande responsabilisation et obtenir réparation pour les victimes ou les survivants de la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, y compris pour une réhabilitation complète. L'intégration d'un litige dans une stratégie de plaidoyer plus large peut déclencher les réformes structurelles nécessaires pour prévenir la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants. Cependant, le contentieux stratégique reste un outil sous-utilisé et les organisations de la société civile actives dans la lutte contre la torture et l'impunité ont souvent des difficultés à documenter et à plaider des cas de torture.

Le groupe d'intervention judiciaire a pour objectifs :

- Augmenter le nombre de cas de torture et de mauvais traitements faisant l'objet d'enquêtes et sanctionnées par les organes judiciaires et administratifs nationaux et les mécanismes judiciaires et quasi judiciaires internationaux, ainsi que la réalisation de résultats concrets dans la lutte contre l'impunité.
- Renforcer les connaissances des participants sur les normes universelles de lutte contre la torture, ainsi que sur la documentation et le traitement des affaires de torture et de mauvais traitements, aux niveaux national, régional (CmADHP, CtADHP, CEDEAO) et universel (organes conventionnels des Nations Unies, notamment Comité contre la torture (CAT), le Comité des droits de l'homme (CDH), le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (CEDEF) et le Comité des droits de l'enfant (CDE),
- Offrir une plate-forme d'échange de connaissances, d'expériences et de stratégies entreprises pour défendre les victimes de la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, en mettant en place un processus qui accompagne les avocats afin de transférer les connaissances acquises dans des stratégies juridiques nationales, régionales ou internationales efficaces,
- Recenser les pratiques et les approches axées sur les victimes et les droits de l'homme en ce qui concerne le traitement des affaires de torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants aux niveaux : national, régional et international.



Cet appel à participants a été lancé avec le soutien financier de l'Union européenne. Le contenu de ce document relève de la seule responsabilité de l'OMCT et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant la position de l'Union européenne.

Les participants discuteront des principes juridiques, des stratégies et des techniques permettant de mener des interventions judiciaires efficaces pour améliorer l'accès des victimes de torture et autres mauvais traitements à la justice et la réparation, y compris la libération des personnes arbitrairement privées de liberté. Des stratégies complémentaires de plaider et de communication seront conçues et mises en œuvre en relation avec les cas.

### **Les critères de sélection :**

#### **Le candidat retenu est celui qui :**

- travaille pour un membre du réseau SOS torture ou une organisation de la société civile qui est déjà en train de documenter ou de plaider des cas de torture ou qui est intéressé par l'élargissement ou le renforcement de son action en matière d'éradication de la torture, ou qui est parrainé par un tel réseau, et soutient ou assiste les victimes de violences ; torture et autres mauvais traitements. L'avocat sera choisi en fonction de ses mérites personnels et devra participer à toutes les activités tout au long du projet (Pour plus d'informations, voir le formulaire de candidature).
- possède une expérience en matière de litige ou de défense judiciaire de cas de torture (y compris les conditions de détention, le recours excessif à la force dans des lieux extra-carcéraux tels que manifestations, disparitions forcées, exécutions extrajudiciaires, violences sexistes, méthodes de torture psychologique, peine de mort, violences ou autres), persécution des communautés autochtones ou dans le contexte de la migration, entre autres). Au moment de la candidature, le candidat doit travailler ou avoir identifié des cas qui nécessitent des recours judiciaires.
- est au courant des normes nationales, régionales et internationales en matière de prévention, d'enquête, de poursuite, de sanction et de réparation de la torture et des mauvais traitements. Une expérience dans la soumission de communications individuelles au système des organes de traités des Nations Unies, ou une forte motivation pour utiliser ce système est importante.
- est conscient des problèmes de sécurité qui peuvent survenir lors du traitement d'affaires de torture et de mauvais traitements qui peuvent lui être infligés, à la victime, ainsi qu'aux organisations de la société civile impliquées. En outre, il doit être conscient des stratégies de protection possibles qui peuvent être adoptées pour atténuer ou contrer les problèmes de sécurité et de sûreté.
- les candidats travaillant dans ou sur un pays d'Afrique qui ont accepté une ou plusieurs des procédures de communication individuelle suivantes : la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants (article 22); le Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques; le Protocole facultatif à la CEDAW et le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, et les instruments africains de protection des droits de l'homme seront priorités.

- **Capacités linguistiques :**

Le groupe communiquera en français. Ainsi, tous les avocats plaidants doivent avoir une excellente maîtrise du français écrit et oral pour pouvoir bénéficier des formations, du mentorat ainsi que des échanges avec les autres participants. Toutefois, les candidats anglophones maîtrisant le français sont vivement encouragés à postuler.

=> Les candidats liés à des organisations appartenant au réseau SOS-Torture ou à des organisations souhaitant devenir membre auront la priorité.

=> La priorité sera également accordée aux candidats qui ont travaillé avec les procédures de communications individuelles des organes conventionnels des Nations Unies dans le cadre de leurs stratégies de défense et de promotion des droits de l'homme ou qui sont intéressés à le faire. Toutefois, les candidats pratiquant des procédures de communication individuelles au niveau régional et sous régional en Afrique seront également considérés.



Cet appel à participants a été lancé avec le soutien financier de l'Union européenne. Le contenu de ce document relève de la seule responsabilité de l'OMCT et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant la position de l'Union européenne.

=> L'OMCT et CACIT chercheront à maintenir un équilibre et une représentation géographique, linguistique, culturel, entre les sexes et la diversité parmi les participants afin de contribuer à un échange plus important d'expériences et de bonnes pratiques en Afrique.

### **Méthodologie :**

- Le premier séminaire présentiel sera organisé à Lomé (Togo) en mars/Avril 2019 ;
- Six webinaires seront organisés tout au long du projet ;
- analyse, présentation et suivi des cas ;
- accompagnement et conseil dans la conception et la mise en œuvre de stratégies juridiques et de plans complémentaires de plaidoyer et de communication ;
- Possibilité de demander de l'aide d'urgence aux victimes de la torture au Fonds de l'OMCT afin de subventionner l'assistance juridique, médicale, psychologique ou sociale des victimes et / ou de leurs familles ;
- Participation active des avocats au partage de connaissances et à l'échange d'expériences, ainsi qu'à la conception de stratégies de contentieux relatives aux affaires sur lesquelles chaque participant travaillera.
- Les ONG désignant (si l'avocat travaille pour le compte d'une ONG) ou endossant (si l'avocat est étroitement lié à l'ONG) devront s'engager à accompagner et à fournir un soutien technique et institutionnel à l'avocat chaque fois que cela sera nécessaire au cours de des réunions et des procédures judiciaires effectuées dans le cadre du groupe d'intervention judiciaire.

### **Financement et procédures administratives :**

L'OMCT et le CACIT couvriront les frais de visa, de voyage, d'hébergement et de restauration des participants. En cas de besoin, les organisateurs fourniront également une assistance pour les demandes de visa, par exemple en envoyant des lettres d'invitation. Aucune rémunération ne sera versée aux avocats plaidants.

#### **1. Comment postuler ?**

Toute la documentation peut être téléchargée à partir de notre site Web. Le dossier de candidature peut être complété en anglais pour les anglophones tout en fournissant la preuve de leur maîtrise du français. Les demandes dûment remplies doivent être adressées à Ghislain Koffi Yaku, [ghislainyaku10@gmail.com](mailto:ghislainyaku10@gmail.com) et à Isidore NGUEULEU [icnd@omct.org](mailto:icnd@omct.org) avec comme objet : candidature Groupe d'Intervention Judiciaire

#### **2. Quand postuler ?**

La date limite de soumission des candidatures est le 28 Janvier 2019.

#### **3. Comment le processus de sélection va-t-il fonctionner ?**

- Examen des candidatures et établissement d'une liste des membres éligibles ;
- Évaluation et présélection sur la base des critères établis dans les termes de référence et l'appel à participation : le processus de sélection assurera un équilibre géographique et un équilibre entre les sexes.
- la liste restreinte présentée à un comité de sélection pour approbation finale ;
- Décision finale envoyée aux candidats retenus.

#### **4. Documents à fournir pour postuler**

Une candidature ne sera considérée comme éligible que si tous les documents suivants sont dûment complétés et envoyés :

- [Formulaire de candidature](#) (Disponible sur le site internet de l'OMCT) ;
- CV du candidat ;
- Lettre d'engagement ;
- Lettre de l'organisation de la société civile proposant ou soutenant le candidat, s'engageant à le soutenir chaque fois que cela sera nécessaire notamment en matière de plaidoyer et d'identification des besoins des victimes



Cet appel à participants a été lancé avec le soutien financier de l'Union européenne. Le contenu de ce document relève de la seule responsabilité de l'OMCT et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant la position de l'Union européenne.